

# Réussite *à l'École,* réussite *de l'École*

RAPPORTEURE  
Bernadette GROISON

2024-011  
NOR : CESL1100012X  
Mardi 25 juin 2024

JOURNAL OFFICIEL  
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026  
Séance du 25 juin 2024

---

## Réussite à l'École, réussite de l'École

Avis et rapport du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission Éducation, culture et communication

---

Rapporteure :  
Bernadette GROISON

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 30 mai 2023 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la commission Éducation, culture et communication, la préparation d'un avis et d'un rapport *Réussite à l'École, réussite de l'École*. La commission Éducation, culture et communication présidée par M. Jean-Karl DESCHAMPS, a désigné Mme Bernadette GROISON comme rapporteure.

# synthèse

Les 20 préconisations de l'avis avec rapport *Réussite à l'École et réussite de l'École* s'articule autour de 4 axes :

## A - REDÉFINIR LES FINALITÉS DE L'ÉCOLE, SES MISSIONS ET SON FONCTIONNEMENT

### **PRÉCONISATION #1**

Le CESE préconise l'organisation d'un débat démocratique (convention citoyenne, états généraux...) associant tous les acteurs de la communauté éducative et tous les publics pour redéfinir les finalités de l'École aujourd'hui afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

### **PRÉCONISATION #2**

Le CESE préconise au Gouvernement de prioriser les finalités attendues de l'École pour qu'elle assure la réussite de tous les élèves, d'en garantir les moyens, de la maternelle au lycée et de substituer le principe de réussite de tous les élèves à celui d'égalité des chances.

### **PRÉCONISATION #3**

Atteindre l'objectif de la réussite de toutes et tous à l'École demande d'établir un véritable socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour tous les élèves, de la maternelle au lycée. En conséquence, le CESE préconise de remplacer le Conseil supérieur des programmes par une instance indépendante, s'appuyant sur les expertises professionnelles et les travaux de la recherche en éducation, pour définir ce socle.

## B - FAVORISER L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ DANS LES TERRITOIRES

### **PRÉCONISATION #4**

Le CESE préconise un plan pluriannuel afin de mettre en place une réelle mixité sociale inter et intra établissements scolaires. Ce plan devra comporter un premier objectif de réduction de la ségrégation sociale et des écarts des Indices de Position Sociale de plus de 30 % entre les établissements scolaires, qu'ils soient publics ou privés au sein d'un même territoire. Ce plan mobilisera tous les leviers de la politique éducative ainsi que de l'ensemble des politiques publiques (urbanisme, aménagement du territoire...) en concertation avec les collectivités territoriales.

### **PRÉCONISATION #5**

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales installe partout, au niveau national et territorial, des observatoires de la mixité sociale et scolaire et de la réussite éducative. Ils devront réunir l'ensemble des acteurs concernés et indispensables en faveur d'une politique de mixité scolaire et sociale. Ces observatoires seront chargés de faire l'état des lieux et le diagnostic, au niveau académique et infra académique, en matière de ségrégation sociale et scolaire dans tous les établissements concourant au service public de l'Éducation, de faire des recommandations pour éclairer la décision publique et évaluer les résultats.

### **PRÉCONISATION #6**

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale révise la carte scolaire et en redéfinisse les critères.

Le CESE préconise qu'il redéfinisse la carte de l'éducation prioritaire à partir d'un bilan prenant en compte les évolutions territoriales.

Pour rendre concrètes toutes les mixités et mieux délimiter le périmètre de recrutement des écoles et établissements, le CESE préconise de s'appuyer sur l'Indice de position sociale.

### **PRÉCONISATION #7**

Le CESE préconise d'instaurer, pour chaque établissement d'enseignement privé, un contrat d'objectif et de moyen renouvelable tous les 3 ans, sur le modèle du contrat d'objectif prévu pour les établissements publics à l'article L.421-4 du Code de l'éducation.

Ce contrat fixera également les objectifs en matière de mixité sociale et scolaire en utilisant par exemple l'indice de position sociale comme indicateur. En cas de non-respect du contrat, le CESE préconise de diminuer les financements.

### **PRÉCONISATION #8**

Le CESE préconise qu'une information systématique et un accompagnement aux familles soient assurés sur l'existence des fonds sociaux élèves, que les procédures d'attribution soient facilitées et que le recours à ces fonds soit étendu à tous les élèves de l'école primaire jusqu'au lycée. Il conviendra de mesurer les effets de ces évolutions sur les familles et de déterminer les besoins d'ajustement des budgets alloués à ces fonds sociaux.

**PRÉCONISATION #9**

Le CESE préconise un plan d'urgence pluriannuel pour répondre aux besoins éducatifs des territoires ultramarins qui privilégie une adaptation des politiques éducatives aux réalités locales et aux besoins des territoires sur la base d'un diagnostic partagé entre l'État et les territoires. Il s'agit de rejoindre un niveau d'éducation équivalent à celui de la moyenne nationale en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires.

C - CONFORTER LES ACTEURS  
DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE  
AU CŒUR DES ENJEUX DE  
TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

**PRÉCONISATION #10**

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale organise nationalement et localement une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative pour améliorer le bien-être des élèves et des jeunes et leurs conditions de scolarisation (effectifs par classe, temps de transport, aides aux devoirs, restauration, santé physique et psychique, accès aux soins, emplois du temps, pédagogie différenciée, classe dehors et école hors les murs, aménagements des espaces, etc.).

**PRÉCONISATION #11**

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale fasse un bilan des pratiques de la vie démocratique au sein des écoles et des établissements scolaires.

Le ministère en charge de l'Éducation nationale doit renforcer la démocratie scolaire par une meilleure prise en compte de la parole et du rôle des élèves, dans leur diversité, au sein des écoles et des établissements. Cette démarche doit conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

**PRÉCONISATION #12**

Le CESE préconise que la formation initiale des enseignantes et enseignants soit renouvelée pour permettre de sécuriser une entrée progressive dans le métier avec un haut niveau de savoirs disciplinaires, de compétences didactiques et pédagogiques, de niveau master. Cette formation universitaire doit notamment développer les compétences pour favoriser le travail en équipe et avec l'ensemble des acteurs de l'École.

**PRÉCONISATION #13**

Le CESE préconise que les plans de formation continue des enseignantes et des enseignants soient véritablement centrés sur leurs besoins, individuels et collectifs notamment au sein des écoles et des établissements, diversifiés, professionnalisants et certifiants. Ces plans doivent également former aux grands enjeux de transitions notamment écologique.

La formation continue doit être réalisée, organisée et intégrée aux obligations de service des enseignants et enseignantes et des formateurs et formatrices.

### **PRÉCONISATION #14**

Le CESE préconise l'application dans toutes les écoles, collèges et lycées de la loi de 2013 avec la mise en place obligatoire d'un « espace-parents » à l'usage des parents d'élèves et de leurs délégués. Une charte permettra de définir le cadre de dotation des moyens financiers dédiés, l'accessibilité des parents à tout moment de la journée, une information à leur attention et une co-animation par des parents d'élèves et des membres volontaires de l'équipe éducative.

### **PRÉCONISATION #15**

Le CESE préconise de conduire une véritable politique de reconnaissance et de valorisation du travail en équipe au sein des écoles et des établissements scolaires et des temps de concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Ces différents temps doivent notamment contribuer à construire les projets pédagogiques et assurer un espace d'initiatives et de libertés d'organisation au service de la réussite de tous les élèves.

### **PRÉCONISATION #16**

Le CESE préconise que le ministère en charge de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales mettent en œuvre un plan de relance des projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Ce plan de relance devra s'appuyer à la fois sur un bilan quantitatif et qualitatif des PEDT incluant l'ensemble des parties prenantes et notamment les financeurs, sur un bilan des activités péri et extrascolaires et sur des financements assurant leur existence et leur déploiement.

### **PRÉCONISATION #17**

Le CESE préconise que le plan de restauration écologique des écoles incluant la rénovation énergétique du bâti scolaire annoncé en 2023 soit complété d'un engagement financier (plan financier pluriannuel) de l'État envers les collectivités territoriales et d'un plan d'aménagements des abords des infrastructures scolaires. Le principe d'une péréquation entre collectivités territoriales pour aider celles qui ont le moins de ressources financières doit aussi être organisé.

Le CESE préconise que ce plan soit renforcé par une concertation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en particulier les élèves afin de prendre en compte les impératifs environnementaux, de bien-être, d'accessibilité, de santé, de climat scolaire et d'égalité de genre.

## D - RENDRE LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ATTRACTIFS

### **PRÉCONISATION #18**

Le CESE préconise un plan d'urgence de recrutement des enseignantes et des enseignants des premier et second degré. Ce plan doit prévoir une programmation pluriannuelle de recrutements permettant de mettre en œuvre toutes les missions de l'école, répondant à la pénurie de candidats aux concours, au déficit de remplacement des personnels et ainsi réduire le recours aux emplois précaires.

**PRÉCONISATION #19**

Le CESE préconise le vote d'une loi de programmation de revalorisation des rémunérations des enseignantes et des enseignants qui donne une perspective de carrière à celles et ceux qui entrent dans ces métiers et celles et ceux qui sont déjà en poste. Cette revalorisation devra permettre de rattraper au moins le retard pointé par l'OCDE.

**PRÉCONISATION #20**

Le CESE préconise un plan de recrutement et de revalorisation des personnels non enseignants de l'État et des collectivités territoriales qui participent tous à travers leurs missions à la réussite des élèves.

# Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

[ecece.fr](https://www.ecece.fr)



## Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411240011-000624 - Dépôt légal : juin 2024 • Crédit photo : Dicom

# lecese.fr

9, place d'Éléna  
75 775 Paris Cedex 16  
01 44 43 60 00



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative



*Les éditions des*  
**Journaux officiels**

N° 41124-0011

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167415-8



9 782111 674158